

AIDE-MÉMOIRE

Télétravail en raison de la COVID-19

MÉTHODE À TAUX FIXE TEMPORAIRE

- Nombre de jour en télétravail (OBLIGATOIRE)

MÉTHODE DÉTAILLÉE

(Des frais supplémentaires s'appliquent)



- Dans quel type d'espace travaillez-vous ? (pièce désignée ou aire commune)
 - Si aire commune, fournir le nombre d'heures travaillées par semaine à votre domicile
- % d'utilisation à des fins d'affaires (Superficie du domicile utilisée pour affaires VS Superficie totale du domicile)
- Chauffage et électricité
- Frais de télécommunications (ex : Internet, téléphone cellulaire, frais d'appels interurbains pour les besoins de l'emploi)
- Entretien et réparations mineures (ex : produits ménagers, ampoules, etc.)
- Papeterie, frais de poste et fournitures de bureau
- Loyer (si locataire)

N'oubliez pas de fournir les formulaires T2200S et TP-64.3S signés par l'employeur.

1^{re} COMPARER LES 2 MÉTHODES

[Comparez les 2 méthodes de déduction - Dépenses de travail à domicile pour les employés - Canada.ca](#)

2^e SIMULATEUR

http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/teletravail-fr.asp?fbclid=IwARlpCPLyxOKmb06dPsllG-hmb5hKyo80Ulp_5fjrDSb3GwYTQVfVw9Uang

3^e CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ - MÉTHODE SIMPLE

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/ligne-229-autres-depenses-emploi/espace-travail-domicile-depenses/qui-demander/taux-fixe-temporaire.html>

4^e CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ - MÉTHODE DÉTAILLÉE

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/ligne-229-autres-depenses-emploi/espace-travail-domicile-depenses/qui-demander/methode-detaillee.html>